



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 29 Septembre 2022
Convocation du : 23 Septembre 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt neuf Septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Sylvie GUSTIN (à partir de la délibération DE22.151), Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Sophie TANGHE, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Dominique BAILLEUL, Martine DUBREU, Cristiane DELESTREZ (à partir de la délibération DE22.151) conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT: Nicolas HOURDRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie PRINGUEZ

DE22.155

AMENAGEMENT DURABLE
CONVENTION PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC
PARCELLE CI 384 – RUE ROGER SALENGRO

Autorisation - Approbation

❧

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La Métropole Européenne de Lille est propriétaire de la parcelle CI 384 située rue Roger Salengro, terrain d'une contenance de 4774 m², repris en orange sur le plan joint en annexe à la présente délibération. Ce terrain, actuellement simple espace vert est ouvert et affecté à l'usage direct du public.

La Ville prévoit d'implanter un équipement sportif, de type city stade, sur cette parcelle afin de répondre à une demande des habitants et pour initier la couture urbaine entre le quartier Salengro et les sites Dufour et Motte-Cordonnier en pleine reconversion urbaine.

La Ville souhaite la mise à disposition de ce terrain afin de permettre l'implantation de cet équipement.

Cette mise à disposition est consentie à titre précaire, révocable et gratuit en contrepartie de l'entretien du site.

Elle est accordée aux charges et conditions reprises dans la convention jointe à la présente délibération, pour une durée totale de dix ans à compter de sa signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de valider la convention de mise à disposition
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents y afférant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Valérie PRINGUEZ
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille